

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Dispositif Chèque Champion – Attribution d'une aide à l'association Montereau Natation

N° D_11_2024 (Service des sports et de la vie associative)

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 22 janvier deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par M. LEMOINE, M. MEBARKI représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CAMACHO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JÉGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF

DATE
D'AFFICHAGE

02 février 2024

~~~~~

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

Par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2018, la commune de Montereau a instauré le règlement du dispositif « chèque champion » qui a pour objectif de soutenir les sportifs dans la poursuite de leur cursus de haut niveau.  
Il a été modifié par délibération du 9 juin 2023.

Compte tenu de la performance de trois nageurs du club de natation qualifiés aux Championnats de France du 16 au 18 décembre 2023 à Chalons sur Saône, il est demandé d'attribuer la somme de 1 130,61 euros à l'association Montereau natation pour participer aux frais engagés pour l'équipe :

- 3 hébergements : 599,40 euros
- Transports : 349,38 euros
- Repas pour trois nageurs : 181,85 euros

Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 22 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission du 23 janvier 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITE**

- D'ATTRIBUER un montant de 1 130,61 euros à l'association Montereau natation pour la participation aux Championnats de France de 3 nageurs.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHÉRON